

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026\_07 Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

**Étaient présents** : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

### Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

**Secrétaire de séance** : Mme SARTINI Hélène

### INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE - DEFINITION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6 et R 123-7 et suivants,  
**Vu** la délibération N° 2026-01 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection du Maire suite au renouvellement du conseil municipal le 22 mars 2026,  
Monsieur le Maire rappelle que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés par le Maire parmi les personnes pouvant participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal, au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ils sont nommés à la suite du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE DEFINIR** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Saint Hilaire de Brethmas à 12, dont 6 élus au sein du conseil municipal et 6 nommés parmi les personnes pouvant participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, en plus du Président.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,  
Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE  
Le 20/04/2026

Application agréée E.legalite.com